

Ce protocole est destiné à l'usage des Entreprises désirant adhérer à l'Association MASE Ile de France Normandie Centre. Il définit le processus de certification des Entreprises Intervenantes.

Principe fondamental de ce protocole : **seule l'entité (agence, antenne...etc) qui a été auditée peut être certifiée.**

1 – CANDIDATURE / LANCEMENT DE LA DEMARCHE

◇ Toute Entreprise qui désire obtenir la certification MASE Ile de France Normandie Centre doit se faire référencer auprès de l'Administrateur de l'Association MASE Ile de France Normandie Centre :

Pour les entreprises de A à G : Edith MAHIER – Tél : 02 32 65 21 12
Pour les entreprises de I à O : Maïté NIEPCERON – Tél : 02 35 38 65 66
Pour les entreprises de P à Z : Béatrice BEAUDET – Tél : 02 32 65 21 11

Maison des Compétences – Parc d'Activités du Manoir - 76170 LILLEBONNE

◇ Suite à la demande de l'Entreprise, l'Administrateur MASE Ile de France Normandie Centre envoie à la société, un dossier d'adhésion, comprenant :

- ◆ Un formulaire d'adhésion à l'association,
- ◆ Le protocole de certification MASE Ile de France Normandie Centre,
- ◆ La plaquette de présentation de la démarche,
- ◆ La procédure n° 3 – Instances Processus de certification.

A télécharger sur le site internet de MASE :

- ◆ Le référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement des Entreprises) : **Référentiel commun** entre les entités MASE locales,
- ◆ Le livret « Les Conseils de Masecotte ».

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Révision n° 20 – fév 2022

Jérôme GUILBERT

◇ Le retour du formulaire d'adhésion auprès de l'association, d'un organigramme, d'un extrait KBIS et le règlement de la cotisation font office d'engagement dans la démarche MASE.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte par l'association. L'envoi des pièces manquantes devra se faire dans un délai d'un mois.

◇ La cotisation est annuelle. Le montant est fixé lors de l'Assemblée Générale. Si l'engagement a eu lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année, la cotisation pour l'année en cours ne sera pas demandée. Pour toutes les entreprises inscrites sur les listes des adhérents au 1^{er} janvier, la cotisation sera due pour l'année.

◇ L'entreprise doit informer l'Administrateur concernant tout changement lié au bon suivi de son dossier (changement de contact, adresse...).

◇ Le représentant de l'entreprise est invité à rencontrer l'Administrateur MASE Ile de France Normandie Centre pour prendre connaissance de toutes les informations nécessaires au lancement de la démarche.

◇ La durée d'engagement dans la démarche MASE est de 18 mois. Au terme de ce délai, si l'entreprise n'est pas prête à passer son audit de certification, elle ne fera plus partie de la liste des entreprises engagées dans la démarche MASE Ile de France Normandie Centre.

◇ Après un échec de certification, l'entreprise devra confirmer son souhait de rester dans la démarche. Elle sera considérée engagée dans la démarche pendant une durée maximale de 12 mois.

◇ L'entreprise doit être engagée au minimum 6 mois avant de demander son audit de certification. Un minimum de 9 mois de vécu du système est requis pour organiser l'audit de certification.

◇ Dans le cas où une entreprise est radiée des listes et qu'elle décide de se réengager dans la démarche, elle pourra se réinscrire auprès de l'association après un délai de carence de 6 mois et à condition d'être prête à demander son audit de certification. Le formulaire de demande d'audit devra être transmis à l'Administrateur avec le formulaire d'engagement.

Pendant 5 ans, l'entreprise a le statut d'entreprise réengagée, au-delà, elle peut faire une demande d'adhésion initiale.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

2 - ETABLISSEMENT ET MISE EN PLACE DU PASE

L'Entreprise élabore son propre **PASE** (Plan d'Assurance Sécurité des Entreprises). Ce document formalise sa politique Sécurité, Santé et Environnement, en ligne avec les attentes du MASE.

Chaque Entreprise candidate définit et met en œuvre les actions nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de son PASE.

Cette phase d'élaboration ne doit pas être une simple démarche administrative consistant à faire ou copier un manuel. Au contraire, elle doit refléter **la volonté de la Direction de l'Entreprise** de mettre en place une démarche de gestion et d'amélioration de la Sécurité, de la Santé et de l'Environnement, en adéquation avec la culture de son Entreprise.

L'Entreprise met en place et « **fait vivre** » son système.

Cette seconde phase correspond à la mise en application des éléments du PASE ; elle suppose une démarche interactive entre Personnel et Direction, démarche engagée dans la durée.

NOTA 1 : L'Association MASE Ile de France Normandie Centre a pour rôle le suivi de la mise en œuvre du référentiel MASE par les sociétés. Elle n'est à aucun titre impliquée dans la définition des actions ou des moyens nécessaires et notamment des actions de formation ou d'accompagnement.

NOTA 2 : Les organismes qui proposent des actions de formation ou d'accompagnement pour la mise en œuvre du référentiel MASE ne peuvent se réclamer, à aucun titre, dépendre de l'Association MASE Ile de France Normandie Centre.

3 - DEMANDE D'AUDIT

◇ Quand l'Entreprise estime que :

- ◆ Son PASE répond au référentiel,
- ◆ Celui-ci a été réellement appliqué sur une durée suffisante (minimum 9 mois),
- ◆ L'évaluation interne de ses engagements permanents a été faite et jugée satisfaisante.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

◇ L'entreprise informe l'Administrateur de sa volonté de demander l'audit de certification (au moins trois mois avant la période souhaitée). L'administrateur fixe un rendez-vous avec l'entreprise, qui lui transmet :

- ◆ Son PASE,
- ◆ Une copie de l'audit à blanc,
- ◆ Le tableau des indicateurs suivi par l'entreprise sur plusieurs périodes (3 ans si possible),
- ◆ Son dernier compte rendu de revue de Direction,
- ◆ Le tableau de suivi des actions.

◇ A la suite de ce rendez-vous, l'entreprise confirme sa demande d'audit en complétant le formulaire de demande qui reprend les mentions suivantes :

- ◆ La période d'audit souhaitée,
- ◆ Le périmètre et les activités à certifier,
- ◆ Deux cabinets d'audits agréés de son choix par ordre de préférence.

Si l'entreprise s'est faite assister par un cabinet agréé par l'association pour la mise en place de son système ou pour la réalisation de l'audit blanc, celui-ci ne pourra pas être sollicité pour l'audit de certification.

◇ Ensuite, l'Administrateur MASE Ile de France Normandie Centre confirme à la société le cabinet retenu.

En cas d'indisponibilité des deux cabinets choisis par l'entreprise, l'Administrateur pourra solliciter un autre cabinet d'audit sous réserve de l'accord de l'Entreprise candidate.

NOTA : Après un échec à la certification, l'entreprise pourra demander un nouvel audit, après :

- ◆ avoir confirmé dans un délai d'un mois sa volonté de rester engagée dans la démarche,
- ◆ avoir communiqué dans le mois son plan d'actions suite à l'audit de certification,
- ◆ une période de 6 mois.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

La durée d'engagement après un échec de certification ne peut excéder 12 mois. Au bout des 12 mois, l'entreprise ne fera plus partie de la liste des entreprises engagées.

CAS PARTICULIER : Audit pour certifications multiples.

- ◇ L'audit multi sites peut réduire le coût des audits des entreprises implantées dans plusieurs régions.
- ◇ L'audit multi sites nécessite un seul audit documentaire et des audits terrain sur chacun des sites postulant à la certification.
 - ◇ L'audit documentaire peut-être réalisé au siège de la société ou sur un des sites opérationnels devant piloter le système de management SSE.
 - ◇ L'audit de chacun des sites postulant à la certification a pour but :
 - ↳ De contrôler les modes de liaison avec l'entité pilotant le système de management ;
 - ↳ De vérifier la connaissance et la mise en application effective du PASE par le personnel (Encadrement, Exécutants).
- ◇ L'audit complet (audit documentaire et audits des différents sites) sera réalisé dans un délai de deux mois, sauf cas particuliers.

4 - AUDIT

- ◇ L'auditeur instruit le dossier et étudie le PASE. L'audit aura lieu suivant les conditions pré-établies dans le plan d'audit mis au point avec l'Entreprise (date, durée, lieu, périmètre, activités).
- ◇ L'Entreprise auditée devra, sauf exception, proposer à l'auditeur plusieurs chantiers se déroulant chez différents donneurs d'ordres (adhérents ou non à l'Association MASE). Les audits terrain sont choisis par l'auditeur.
- ◇ Préalablement à l'audit, l'entreprise fera le nécessaire auprès du donneur d'ordre pour obtenir l'accès de l'auditeur au chantier à auditer.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

Fiches d'écarts :

Lors de la réunion de clôture d'audit, l'auditeur indique à l'entreprise les points positifs et les points à améliorer.

Il complète les fiches d'écarts (suivant document MASE).

L'entreprise doit signer la ou les fiche(s) d'écart(s) et éventuellement indiquer ses commentaires quant à la remarque.

Ces fiches seront communiquées au Comité de Pilotage avec le rapport d'audit.

Les fiches d'écarts complétées des actions correctives pourront être demandées lors du suivi semestriel de décembre.

En cas d'échec, l'entreprise complétera ensuite les fiches d'écarts par les actions correctives décidées et mises en place, et transmettra soit le plan d'action soit les fiches d'écarts complétées à l'administrateur dans un délai d'un mois.

5 - DECISION DE CERTIFICATION PAR L'ASSOCIATION MASE Ile de France Normandie Centre

◇ L'auditeur restitue l'audit de la société et son rapport d'audit devant le Comité de Pilotage.

◇ Le Comité de Pilotage prend sa décision en s'appuyant sur :

- ◆ Le bilan de l'audit effectué par l'auditeur MASE,
- ◆ L'évolution des résultats de cet audit par rapport à l'audit précédent,
- ◆ Le suivi des recommandations de l'audit précédent éventuel,
- ◆ La qualité des suivis semestriels saisie par l'adhérent.

◇ L'administrateur informe l'entreprise de la décision du Comité de Pilotage dans un délai de 48 h (jours ouvrés) par mail, et lui transmet le rapport d'audit, ainsi qu'un questionnaire sur le déroulement de l'audit.

◇ La décision du Comité de Pilotage et le certificat ne seront transmis à l'entreprise que si elle est à jour de ses cotisations.

◇ Le Président de l'Association MASE Ile de France Normandie Centre confirme par courrier la décision prise.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

L'Entreprise reçoit alors :

↳ Le certificat MASE Ile de France Normandie Centre attestant des conditions d'attribution de la certification :

- ◆ Le nom de l'agence certifiée : Raison sociale et/ou Nom commercial,
- ◆ Le périmètre : l'adresse de l'entité,
 - * *Seule l'entité autonome apparaît sur le certificat.*
 - * *Il sera émis un certificat pour chacune des entités autonomes.*
 - * *Les entités non autonomes ne figurent pas sur le certificat.*
- ◆ Les activités certifiées,
- ◆ La période (date de début et fin).

NOTA : *La validité du certificat est subordonnée au règlement de la cotisation.*

Utilisation du LOGO : *L'entreprise, si elle est intéressée, peut demander à l'administrateur de lui transmettre la charte graphique du logo MASE et les conditions d'utilisation.*

6 - SUIVI DE L'ENTREPRISE APRES CERTIFICATION

◇ Le suivi du système mis en place par l'entreprise certifiée n'est pas une formalité administrative mais **une action volontariste de la direction** pour améliorer de façon permanente ses résultats.

◇ Dès l'attribution de la certification, l'entreprise est tenue de communiquer semestriellement ses indicateurs sécurité pour le périmètre certifié, sur le site internet du MASE (www.mase-asso.fr). Les indicateurs communiqués doivent se rapporter uniquement aux établissements et activités certifiées.

◇ En cas d'anomalie ou d'absence de suivi semestriel correctement documenté, l'Administrateur MASE Ile de France Normandie Centre informera l'entreprise et le Comité de Pilotage.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

7 - CESSATION OU RETRAIT DE LA CERTIFICATION

- ◇ L'Entreprise certifiée perd naturellement sa certification en fin de période de certification (tolérance d'un mois).
- ◇ L'Association MASE Ile de France Normandie Centre peut retirer la certification suivant des conditions précisées dans ses statuts.

Exemples : pour **des faits graves** dans les domaines de la Sécurité, de la Santé et l'Environnement,
pour absence ou **mauvaise qualité des suivis semestriels**,
pour non-respect du paiement de la cotisation annuelle.

La certification MASE Ile de France Normandie Centre n'est ni transférable, ni vendable.

NOTA : En cas d'échec lors d'un renouvellement de certification ou bien si le renouvellement n'a pas été demandé, l'entreprise bascule sur la liste des entreprises engagées durant une période d'1 an maximum.

8 - DUREE DE LA CERTIFICATION / RENOUELEMENT

- ◇ La certification MASE est attribuée sous suivi et sous contrôle pour une durée de 1 ou 3 ans.
- ◇ La démarche MASE a pour objectif la mise en place d'un processus d'amélioration continue dans les domaines de la Sécurité, de la Santé et de l'Environnement. La certification MASE Ile de France Normandie Centre ne pourra donc pas être délivrée plus de deux fois de suite pour une durée d'un an, sauf situation exceptionnelle.
- ◇ Quatre mois avant l'expiration de la durée de certification, l'entreprise doit faire sa demande d'audit auprès de l'Administrateur afin d'assurer la continuité de la certification et préciser les conditions d'audit (Périmètres/Activités).

L'entreprise est responsable de sa certification, elle doit déclencher auprès de l'association son audit de renouvellement.

L'entreprise est tenue de respecter les échéances de sa certification.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

9 – CHANGEMENT DE LA STRUCTURE CERTIFIEE

- ◇ Toutes modifications (c'est-à-dire changement de dénomination sociale, fusion, achat ou autre), doivent être signalées à l'Administrateur dans un délai d'un mois.

L'entreprise devra transmettre les évidences et justificatifs à l'Administrateur pour étude du dossier.

10 - ARCHIVAGE

- ◇ L'Administrateur procédera à l'archivage des rapports d'audit format informatique.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

PRECISIONS SUR L'AUDIT

① Notion de périmètre MASE :

Peut obtenir la certification MASE Ile de France Normandie Centre :

- ◆ Une société siège et ses agences, à condition que ces dernières soient définies (liste, activités, adresses, ...) dans la demande d'audit adressée à l'Administrateur.
- ◆ Une agence, sans que sa société siège soit elle-même certifiée sous réserve que celle-ci **soit autonome au niveau du management du système** Sécurité, Santé et Environnement.

IMPORTANT : Une équipe, même si celle-ci travaille en permanence sur le site de l'un des adhérents MASE Ile de France Normandie Centre, ne pourra pas être certifiée.

La certification MASE est attribuée pour les activités et entités définies (Société siège/Agence...etc). Seules les entités autonomes auditées peuvent **se prévaloir de la certification MASE**.

Sur les sites, l'entreprise travaille sous la certification MASE Ile de France Normandie Centre, que si elle utilise son PASE et son propre personnel d'encadrement.

② Durée d'audit :

Cette durée est évaluée au cas par cas entre l'auditeur ou la Société d'audit et l'entreprise candidate.

Elle sera déterminée en fonction du périmètre concerné par l'audit (nombre d'établissements, taille, éloignement).

La durée standard d'un audit complet pour une entreprise de taille moyenne avec un siège local est d'une journée.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION

Jérôme GUILBERT

Révision n° 20 – fév 2022

③ Choix de l'auditeur ou de la société d'audit :

L'Entreprise candidate en liaison avec l'Administrateur MASE Ile de France Normandie Centre choisit parmi les auditeurs ou les cabinets d'audits agréés par l'Association MASE.

L'entreprise ne pourra demander plus de deux fois de suite le même cabinet et le même auditeur.

Après une certification d'un an, si l'entreprise n'a pas déjà fait appel au même cabinet et au même auditeur 2 fois de suite, il est préconisé que l'audit de renouvellement soit, sauf exception, réalisé par le même auditeur.

④ Coût de l'audit :

L'audit est à la charge de l'entreprise. Son coût est fonction de sa durée.

Les Présidents des Comités de Pilotage MASE Ile de France Normandie Centre
Anthony DENION **Jérôme GUILBERT**

Révision n° 20 – fév 2022